



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

295, route de l'Église
Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, France Lavertu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « **règlement numéro 2020-271-08 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements afin d'apporter plusieurs modifications au règlement.**»

Que ledit règlement numéro 2020-271-08 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, aucune demande n'a été formulée ;

Que ledit règlement numéro 2020-271-08 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 12 avril 2021 ;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2020-271-08 est entré en vigueur le 16 avril 2021, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 16 avril 2021 ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2020-271-08 à l'adresse suivante : <https://www.municipalite.st-claude.ca/>.

DONNE A SAINT-CLAUDE, CE 20^{IE}ME JOUR D'AVRIL 2021

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

France Lavertu

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, France Lavertu, directrice secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal, bureau de poste, bibliothèque et journal Info municipal de mai 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 mai 2021.

France Lavertu
Directrice générale
Et secrétaire-trésorière